



La Commission nationale des services

- ✓ La Commission nationale des services (CNS) a pour vocation d'être le *Parlement des entreprises de service* en France. Elle peut émettre des recommandations, des avis, des alertes, à l'instar du CNI, Comité national de l'industrie.

La CNS est présidée par le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique ; son secrétariat est assuré par la direction générale des entreprises (DGE).

- ✓ Les travaux de la CNS se déroulent au sein de sections thématiques : 6 transverses (p.ex. emploi, innovation) et 4 de filière, dont une consacrée à la **logistique - *supply chain***.

Les objectifs prioritaires actuels de cette section sont de :

- sensibiliser les entreprises, en priorité les PME et ETI, à la démarche transversale du supply chain management ;
- émettre des propositions communes sur les métiers en **logistique - *supply chain***, compétences et formations ;
- contribuer avec la DGITM à la réussite de la Conférence nationale sur la logistique.

Les concertations s'effectuent en liaison avec les comités stratégiques du CNI intéressés.

Depuis l'assemblée plénière du 3 mars, la CNS examine la faisabilité d'un **comité de filière logistique - *supply chain***. Les conclusions seront remises à la fin du semestre.